

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de
Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République
Française le 16 avril 2026 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Virginie COSTE-CHAREYRE, Directrice du Département Gestion Financière des Concours, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Gestion Financière des Concours visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie COSTE-CHAREYRE, Directrice du Département Gestion Financière des Concours, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Christine VALENCE, Responsable de la Division Gestion des Engagements Financiers.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 10 juillet 2026
En un exemplaire original

Le Directeur Général
Christophe LECOURTIER